

Séance du mardi 09 septembre 2008

21 heures

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil huit, le neuf septembre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire d'après les convocations faites le vingt cinq août deux mille huit.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

Présents : Mesdames Jeannine GROMADA et Gaëlle BERNARD, Mademoiselle Nathalie KERMARREC, Messieurs Jean-Michel MARTIN, Jean-Marie BEGEY, Jean-Luc VARANCEAU, Francis VION, Laurent ANDRE et Miguel TAUNAY.

Absents excusés : Claudette SEGUIN, Gérard RICARDEAU (pouvoir à M. MARTIN).

Secrétaire de séance : Laurent ANDRE

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Carte communale (choix du bureau d'étude)
- 2- Rénovation du bâtiment communal (choix de l'architecte)
- 3- Rapport sur l'eau
- 4- Contrat d'assurance pour loyers impayés
- 5- Extincteurs (mise aux normes)
- 6- Demande de participation pour l'achat de matériel à la cantine scolaire de Burie
- 7- Justifications des dépenses aux comptes « Fêtes et Cérémonies » et « Secours » nouvelle réglementation
- 8- Aide sociale
- 9- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'insérer les questions suivantes :

- Ouverture de crédit
- Acquisition d'une chambre froide pour la cuisine de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'ajout des deux questions ci-dessus.

L'ordre du jour s'établi donc ainsi :

- 1- Carte communale (choix du bureau d'étude)
- 2- Rénovation du bâtiment communal (choix de l'architecte)
- 3- Rapport sur l'eau
- 4- Contrat d'assurance pour loyers impayés
- 5- Extincteurs (mise aux normes)
- 6- Demande de participation pour l'achat de matériel à la cantine scolaire de Burie
- 7- Justifications des dépenses aux comptes « Fêtes et Cérémonies » et « Secours » nouvelle réglementation

**8- Aide sociale**

**9- Ouverture de crédit**

**10- - Acquisition d'une chambre froide pour la cuisine de la salle des fêtes**

**11- Questions diverses**

=====

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances des 26 mai 2008 et 27 juin 2008. Aucune remarque n'étant faite, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

**1- Carte communale (choix du bureau d'étude)**

Monsieur le Maire propose de demander aux commissions « Chemins et Fossés » et « Bâtiments » d'examiner les devis des bureaux d'études qui ont fait une proposition soit :

- URBANhymns de Saint-Sauvant
- ADASEA de Saintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et celui représenté que les commissions « Chemins et Fossés » et « Bâtiments » examinent les devis des bureaux d'études et fassent une proposition au conseil municipal. La réunion est fixée au mardi 23 septembre 2008 à 18h30

**2- Rénovation du bâtiment communal (choix de l'architecte)**

La réhabilitation du bâtiment des anciennes classes de l'école en garage communal et le fait que ce bâtiment soit situé dans le périmètre sauvegardé de l'Eglise, nécessitent l'intervention d'un architecte pour déposer la demande de permis de construire.

Deux entreprises ont été contactées :

- a. Atelier d'architecture Nathalie LAMBERT de Burie
- b. Audinet Architecture de Saint-Sauvant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisi à l'unanimité des membres présents et celui représenté, Audinet Architecture (option C) d'un montant de 1 680 € HT (2 009,28 € TTC) ; autorise Monsieur le Maire à passer commande de la prestation.

**3- Rapport sur l'eau**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le maire doit soumettre au conseil municipal un rapport relatif au prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement chaque année et le rendre public afin que les administrés puissent en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le rapport relatif au prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2007 établi par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

**4- Contrat d'assurance pour loyers impayés**

Ce contrat a été souscrit pour le logement du bas de l'ancienne école qui est loué depuis le 02 août dernier à M. et Mme GONCALVES Manuel.

Ce contrat fait suite à la mise en place de la garantie PASS-GRL qui garanti au bailleur la perte des loyers impayés et les détériorations immobilières provoquées par le locataire.

Dans le cadre de la délégation autorisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et accordée par le Conseil Municipal à la date du 14 mars 2008, le contrat a été signé avec la compagnie d'assurance de la commune la « SMACL » le 05 août 2008 pour la somme annuelle de 135 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce contrat.

### **5- Extincteurs (mise aux normes)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le matériel de lutte contre l'incendie dont la commune est obligée, au regard de la loi, de doter tout les bâtiments publics dont elle est propriétaire, ne faisait plus l'objet de maintenance suite à la défection de l'entreprise qui en été chargée.

C'est pourquoi, une nouvelle entreprise a été contactée. Il s'agit de l'entreprise DESAUTEL de Jaunay-Clan (86). Il s'avère que plusieurs extincteurs périmés sont à remplacer, des consignes de sécurité à compléter et le plan d'évacuation de la salle des fêtes à créer. Le montant du devis s'élève 1 010,46 € HT (soit 1 208,51 € TTC).

Demander les conditions pour la maintenance annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de faire intervenir l'entreprise DESAUTEL pour mettre aux normes le matériel de lutte contre l'incendie ; autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

### **6- Demande de participation pour l'achat de matériel à la cantine scolaire de Burie**

Afin de renouveler du matériel pour la cantine scolaire, la commune de Burie doit acquérir une sauteuse pour le prix de 7 630,48 € TTC.

Considérant que des enfants de Villars les Bois, scolarisés à Burie, bénéficient de ce matériel, la commune de Burie sollicite une participation de Villars à hauteur de 10 % de la dépense soit 763 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de participer à l'acquisition de matériel pour la cantine scolaire de Burie pour la somme de 763 €.

### **7- Justifications des dépenses**

#### *a) au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »*

Il arrive que les communes soient amenées à offrir des médailles, coupes, fleurs, apéritifs, repas à ces agents, élus, administrés... de façon individuelle ou collective.

Suivant l'annexe de l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les factures afférant à ces évènements doivent être justifiées, entre autre, par une décision de l'assemblée délibérante fixant les modalités d'attribution des gratifications, prix et prestations prévoyant les catégories de bénéficiaires, les évènements donnant lieu à l'octroi de tels avantages.

Monsieur le Maire propose les évènements suivants :

- Le repas servi aux aînés de la commune âgés de 65 ans et plus,
- Les vins d'honneur servis aux commémorations des 08 mai, 14 juillet, 11 novembre,
- L'apéritif servi lors de la fête au village du 15 août,
- Le verre de l'amitié servi lors des vœux de nouvel an, des réceptions spéciales
- Les cadeaux ou compositions florales offerts lors des :
  - mariages ayant lieu sur la commune,
  - anniversaires de mariage d'habitants de la commune,
  - départ en retraite d'agents communaux,
  - manifestations sportives,
- Les compositions florales ou objets funéraires offerts lors des décès de personnes ayant servi la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe la liste comme indiquée ci-dessus des évènements et des ayants droits.

#### *b) au compte 6713 « Secours et dots »*

La commune est parfois amenée à venir en aide à des administrés en difficultés.

Suivant l'annexe de l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les factures afférant à ces évènements doivent être justifiées, entre autre, par une décision de l'assemblée

délibérante. De plus, l'attribution et le règlement des secours revêtent fréquemment un caractère d'urgence.

C'est pourquoi, il est souhaitable que le conseil municipal prenne sa décision par avance fixant les conditions d'octroi et les modalités de l'aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de fixer les modalités de versement des aides aux administrés en difficultés comme suit :

- l'aide pécuniaire directe,
- prise en charge de dettes spécifiques payable sur facture,
- mise en place de bons acceptés par les commerces.

Les aides seront versées à fonds perdus ou par avance remboursable.

### **8-Aide sociale**

Monsieur le Maire rappelle que Madame JEAN Sandra dont le logement à Chautabry a entièrement été détruit dans un incendie en juin dernier, se retrouve dans un grand dénuement. Il considère que le rôle de la commune est de venir en aide à ses administrés en détresse et il rappelle ce qui a déjà été fait : mise à disposition d'un logement temporaire, mise en relation avec l'assistance sociale pour les démarches urgentes.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge des frais pour les démarches administratives (photos d'identités, duplicata de la carte d'identité, du permis de conduire et de la carte grise).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de prendre en charge les frais d'établissement des papiers obligatoires, selon la procédure ci-dessous :

- Pour les photos, Madame JEAN se rendra au magasin GIRARD, photographe à Matha auquel la commune passera commande.

- Pour les frais de duplicata du permis de conduire d'un montant de 25 euros, un mandat administratif sera libellé à l'ordre de la préfecture de Charente-Maritime.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires correspondants.

| Comptes      | Intitulés des Comptes | Crédits supplémentaires à voter |              |
|--------------|-----------------------|---------------------------------|--------------|
|              |                       | Dépenses                        | Recettes     |
| 022          | Dépenses imprévues    | 50,00                           |              |
| 6713         | Secours et dots       |                                 | 50,00        |
| <b>TOTAL</b> |                       | <b>50,00</b>                    | <b>50,00</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits énumérés ci-dessus.

### **9-Questions diverses**

#### a- ouverture de crédit

Monsieur le Maire expose que certains crédits n'ayant pas été prévus au budget 2008, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires suivants :

Il s'agit de constater la participation du syndicat d'électrification lors de travaux payés sans avoir recours au paiement échelonné.

| Comptes      | Intitulés des Comptes | Crédits supplémentaires à voter |               |
|--------------|-----------------------|---------------------------------|---------------|
|              |                       | Dépenses                        | Recettes      |
| 21534        | réseaux               | 837,00                          |               |
| 1325         | participation         |                                 | 837,00        |
| <b>TOTAL</b> |                       | <b>837,00</b>                   | <b>837,00</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter les crédits supplémentaires au budget primitif pour l'exercice 2008 présentés

ci-dessus.

#### b) Salle des Fêtes

##### - acquisition d'une chambre froide pour la cuisine

L'équipement actuel est vétuste et n'a plus une capacité suffisante, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une armoire réfrigérée. L'entreprise OUEST OCCASION spécialisée dans le matériel de restauration présente un devis d'un montant de 1 725 € HT pour un modèle à 2 portes et d'une capacité de 1 450 litres avec 3 grilles. Chaque grille supplémentaire s'élève à 22,87 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'acquérir une armoire réfrigérée pour la cuisine de la salle des fêtes auprès de l'entreprise OUEST OCCASION au prix de 1 725 € HT et 2 grilles supplémentaires à 45,74 € HT soit un total de 1 770,74 € HT

Monsieur le Maire expose que les crédits inscrits au budget 2008 sont insuffisants concernant cette acquisition, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

| <i>Objet des dépenses</i>      | <i>Diminution crédits déjà alloués</i> |                   | <i>Augmentation des crédits</i> |                   |
|--------------------------------|----------------------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
|                                | <i>chapitres</i>                       | <i>sommes</i>     | <i>chapitres</i>                | <i>sommes</i>     |
| Acquisition armoire réfrigérée | 2313-61                                | 2 118,00          | 2158-60                         | 2 118,00          |
| <b>TOTAL</b>                   |                                        | <b>2 118,00 €</b> |                                 | <b>2 118,00 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représenté les virements de crédits énumérés ci-dessus.

##### - insonorisation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire demande l'avis à chacun sur l'efficacité des pièges à sons posés au plafond par l'entreprise TCM au printemps dernier. Les opinions sont mitigées mais les résultats sont plus tôt positifs car la résonance est diminuée.

##### - Tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique que des personnes demandent parfois à disposer de la salle des fêtes pendant les jours de semaine. Il demande que le conseil municipal fixe les conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de proposer à la location la salle des fêtes municipale avec les conditions suivantes :

- jours de location : les mardis, mercredis et jeudis.
- l'état des lieux et la remise des clés seront effectués le jour même de la location à 8h00.
- les tarifs sont établis à 40 € pour les habitants de Villars les Bois et 80 € pour les extérieurs.
- la caution s'élève à 153 €.
- les forfaits sont fixés à 40 € pour le « chauffage » et fixé à 50 € pour le nettoyage.

#### c) Voirie

##### - Goudronnage

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, il n'y a pas encore eu de goudronnage d'effectués en raison des congés, du mauvais temps et du renouvellement des équipes municipales qui a perturbé la planification des travaux avec les communes de Migron et Le Seure. Cependant, une partie des travaux prévus devraient être effectuée durant la deuxième quinzaine de septembre.

##### - Débernage

L'entreprise JAGUENAUD de Juicq organise une démonstration de débernage avec un nouvel engin à Aumagne les 18 et 19 septembre prochains. Les personnes intéressées peuvent y assister.

#### d) Immeuble Investiza Corporate

Monsieur le Maire signale que pour donner suite à l'affaire qui oppose la commune à la société Investiza Corporate concernant la destruction du bâtiment du bourg, il est nécessaire de faire constater par un huissier la dégradation de l'état général et la pollution générée par les déchets qui y sont entreposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de faire appel à Maître RAIMOND, huissier à Saintes pour constater les nuisances engendrées par l'immeuble

qui est la propriété d'Investiza Corporate.

e) Carrefour des communes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association des Maires de Charente-Maritime organise pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le carrefour des communes à Saintes les 16 et 17 octobre 2008. Ce salon est à destination des élus locaux et de leurs collaborateurs.

f) Equipement

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une perceuse sans fil afin de fixer entre autres les plaques des noms de rues. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de faire cette acquisition est charge Monsieur Jean-Luc VARANCEAU de faire l'achat.

Monsieur le Maire expose que les crédits concernant cette acquisition n'ayant pas été prévus au budget 2008, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

| Objet des dépenses            | Diminution crédits déjà alloués |                 | Augmentation des crédits |                 |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
|                               | chapitres                       | sommes          | chapitres                | sommes          |
| Acquisition perceuse sans fil | 2313-61                         | 706,00          | 2158-56                  | 706,00          |
| <b>TOTAL</b>                  |                                 | <b>706,00 €</b> |                          | <b>706,00 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représenté les virements de crédits énumérés ci-dessus.

g) Aménagement

Monsieur le Maire signale que pour des raisons d'accessibilité à la salle à l'étage, il serait opportun d'aménager de la salle de réunion du bas pour la transformer en salle d'honneur. Il demande à chacun de réfléchir à cet aménagement afin de programmer l'opération sur le prochain budget.

h) Concours des Villages Fleuris

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a participé au concours des Villages Fleuris. Le jury a décerné à Villars les Bois, le 4<sup>ème</sup> prix dans la catégorie des moins de 500 habitants. En récompense de la participation, un lot de végétaux est attribué à choisir parmi deux propositions. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le lot n°1.

i) Observations diverses

*Francis VION :*

- demande quand le chemin du lotissement sera remis en état. Il est prévu de faire les travaux dès que la dernière parcelle sera construite.
- pense qu'il serait appréciable de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune en dressant la liste sur le bulletin municipal ou en organisant une rencontre à l'occasion des vœux de la nouvelle année.

*Jeannine GROMADA :*

- demande qu'un panneau signalant la direction de l'église soit mis en place à l'intersection de la route de Brizambourg.
- signale qu'il y a des toiles d'araignées à nettoyer dans l'église.

*Miguel TAUNAY :*

- signale que l'écoulement des eaux pluviales ne se fait pas bien sur la route qui passe devant la mairie.
- signale qu'un bus passe devant chez lui pour rattraper la route départementale au lieu de passer devant le cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 23h50 et ont signé au registre les membres présents.